



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

ECOLE DE MUSIQUE : MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2020-2021

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absente :

Anne-Valérie RODRIGUES

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Absent : 01

DIRECTION CULTURE

n°13

ECOLE DE MUSIQUE : MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2020-2021

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

La ville de Ploemeur a été contrainte, du fait de la crise sanitaire et par arrêté préfectoral, de fermer l'école municipale de musique à divers moments de l'année.

Durant ces périodes, un enseignement à distance a été mis en place.

Cependant, cette modalité s'est confrontée à des contraintes techniques qui n'ont pas toujours permis de dispenser le même niveau d'enseignement.

Au vu de la crise sanitaire et de la "difficulté" engendré dans le suivi des cours, la municipalité a décidé de ne pas facturer le deuxième semestre aux familles. Cela correspond à une diminution du tarif annuel d'environ 50 %, soit pour la ville une baisse des recettes de 43 000 €.

A cet effet, la Trésorerie demande qu'une délibération soit soumise au Conseil Municipal pour valider cette proposition (non application de la délibération initiale des tarifs de l'école de musique).

Cycle 1 et 2	Lettre de quotient	tarifs enfants/jeunes 2020/2021	Tarifs payés au 1 ^{er} semestre	Tarifs adultes 2020/2021	Tarifs payés au 1 ^{er} semestre
Quotient	B	96,00 €	48,00 €	147,50 €	73,75 €
	C	110,00 €	55,00 €	163,00 €	81,50 €
	D	168,50 €	84,25 €	220,00 €	110,00 €
	E	273,50 €	136,75 €	325,00 €	162,50 €
	F	325,00 €	162,50 €	379,00 €	189,50 €
	G	391,00 €	195,50 €	443,00 €	221,50 €
	H	436,00 €	218,00 €	489,00 €	244,50 €
Extérieur	I	515,00 €	257,50 €	577,00 €	288,50 €

Ateliers	Lettre de quotient	tarifs enfants/jeunes 2020/2021	Tarifs payés au 1 ^{er} semestre	Tarifs adultes 2020/2021	Tarifs payés au 1 ^{er} semestre
Quotient	B	56,00 €	28,00 €	87,50 €	43,75 €
	C	82,50 €	41,25 €	113,00 €	56,50 €
	D	82,50 €	41,25 €	113,00 €	56,50 €
	E	115,00 €	57,50 €	147,00 €	73,50 €
	F	136,00 €	68,00 €	168,00 €	84,00 €
	G	159,00 €	79,50 €	191,50 €	95,75 €
	H	179,00 €	89,50 €	211,00 €	105,50 €
Extérieur	I	269,00 €	134,50 €	315,00 €	157,50 €
Pratiques collectives		55,00 €	Pas d'inscrit cette année	54,50 €	Pas d'inscrit cette année

Cycle 1 et 2 - Ateliers :

Réduction de 20 % pour le deuxième enfant inscrit

Pas de changement pour les tarifs ci-dessous :

LOCATION D'INSTRUMENTS		1ère, 2ème et 3ème année	1ère, 2ème et 3ème année
		2019/2020	2020/2021
Quotient	B C D E	26,00 €	26,50 €
	F G H	52,00 €	52,50 €
	Extérieur	139,50 €	141,00 €

Pour certaines disciplines, le prêt de l'instrument est possible pour une période de 2 ans et non renouvelable.

Pour la 3ème année, possible suivant les disponibilités.

Pour un achat, il est conseillé de se rapprocher du professeur.

Stage master class	2019/2020	2020/2021
Tarif 1	5,00 €	5,00 €
Tarif 2	15,00 €	15,00 €
Tarif 3	30,00 €	30,00 €
Tarif 4	40,00 €	40,00 €
Tarif 5	50,00 €	50,00 €

Vu la délibération « tarifs de l'école de musique de septembre 2020 à août 2021 » du 27 mai 2020 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 17 Juin 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire